

TRAIL DE L'ARGENT DOUBLE 26/04/2020

REGLEMENT DE LA COURSE

PARCOURS :

Départ et arrivée au Foyer de Caunes Minervois pour des parcours nature empruntant des chemins, monotraces et pistes.

- 11km avec 300m de dénivelé positif.
- 18km avec 700m de dénivelé positif.
- 27km avec 1.400m de dénivelé positif.
- 42km avec 2.000m de dénivelé positif.

et un parcours sur bitume de 3km réservé aux benjamins et minimes (14-15ans 5.000m maxi)

DOSSARD :

Les dossards sont à retirer la veille de 15h à 20h au Foyer Municipal (Salle François Mitterrand) et le matin de la course à partir de 5h30.

Chaque concurrent doit porter un dossard de manière apparente sur la poitrine.

En cas d'abandon, le dossard est remis à un des membres de l'organisation.

SERVICE MEDICAL :

Le service médical est assuré par les pompiers et un médecin

CATEGORIES AUTORISEES :

Sur le 11km : Cadets à M5, masculin et féminin

Sur le 18km : Juniors à M5, masculin et féminin

Sur le 27km : Espoirs à M5, masculin et féminin

Sur le 42km : Espoirs à M5, masculin et féminin

DEPART :

Le départ et l'arrivée se font devant le foyer municipal.

Horaires départ

42km : 6h30

27km : 7h

18km : 8h

11km : 9h

Marche nordique 10km: 9h15 la marche nordique emprunte partiellement le parcours du 11km

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions en ligne et par courrier ne seront plus prises après le jeudi 23 avril 2020. Après cette date, seule l'inscription sur place le jour de la course sera possible.

Aucune modification d'inscription ne sera possible après le 23/04/2019.

Prix de l'inscription :

- 11km : 10€ jusqu'au 23/04/2019, 12€ après
- 18km : 15€ jusqu'au 23/04/2019, 17€ après
- 27km : 20€ jusqu'au 23/04/2019, 25€ après. Le repas d'après course est inclus.
- 42km : 30€ jusqu'au 23/04/2019, 35€ après. Le repas d'après course est inclus.
- Marche nordique : 5€
- 3km : gratuit
- En cas d'annulation de la participation avant le 23/04/2018, un remboursement pourra être effectué sur demande et présentation d'un justificatif médical. Une retenue de 20% sera opérée par l'organisateur pour financer les frais engagés.

RAVITAILLEMENTS :

- 3 ravitaillements et 1 point d'eau sur le parcours du 42km
- 2 ravitaillements et 1 point d'eau sur le parcours du 27km
- 2 ravitaillements et point d'eau sur le parcours du 18km
- 1 ravitaillements sur le parcours du 11km

Le ravitaillement en dehors de ces zones est interdit.

MATERIEL OBLIGATOIRE :

Matériel obligatoire qui sera vérifié avant le départ du 42KM : Sifflet, couverture survie, veste imperméable, un téléphone en état de marche, une réserve d'eau et de nourriture

BARRIERE HORAIRE :

Une barrière horaire est fixée au 19^{ème} km (Lespinassière) à 11h. Les coureurs qui passeront ce contrôle après cette heure devront stopper et restituer leur dossard.

DOUCHES :

Des douches sont à la disposition des coureurs au camping municipal.

FLECHAGE : Marquage et du balisage tout au long du parcours. Des signaleurs seront postés aux endroits stratégiques.

ACCOMPAGNATEURS : Sur les deux parcours, les suiveurs ainsi que l'assistance à pied ou en VTT sont interdits. Aucune aide extérieure ne devra être apportée aux concurrents.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : Les participants s'engagent à respecter l'environnement sur tous les sites traversés. Il est notamment interdit de jeter des déchets sur le parcours.

RECOMPENSES :

Les 3 premiers au scratch masculin et féminin ainsi que le premier de chaque catégorie masculin et féminin (hors scratch) seront récompensés sur les parcours 11, 18, 27 et 42km.

Il n'y aura pas de classement sur le 3km et tous les participants recevront une médaille.

Challenge pompiers : un classement spécifique sera fait pour les coureurs qui sont pompiers et qui l'auront signalé lors de leur inscription. Les 3 premiers pompiers hommes et les 3 premières pompier femme de chaque course seront récompensés.

TIRAGE AU SORT : Les cadeaux tirés au sort seront remis aux seuls concurrents présents

DROIT D'IMAGE :

De par leur participation aux différentes épreuves, les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

DIVERS :

- En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition, un remboursement pourra être effectué après déduction des frais engagés pour l'organisation.
- Les organisateurs pourront mettre hors course un concurrent dont l'état physique pourrait présenter des risques pour sa santé.
- Au-delà de 400 participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la dotation remise lors de l'inscription aux 4 courses.